

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 36


AUBERVILLIERS


N°070

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 19 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Hôtel de ville à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Mizgin OZHAN

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Katalyne BELAIR

Madame Fatima YAOU

Monsieur Zishan BUTT

Madame Nabila DJEBBARI

Madame Ling LENZI

Monsieur Jose LESERRE

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Marie-francoise MESSEZ

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Damien BIDAL

Madame Marie-pascale REMY

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Patricia LOE

Direction des Finances/

OBJET : Modification de la grille tarifaire de la salle de spectacle l'Embarcadère

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de tarification figurant en annexe ;

Considérant la nécessité d'adapter la tarification de la salle de spectacle de l'Embarcadère ;

Considérant l'intérêt d'adapter cette tarification dans le but de permettre un ancrage local ;

Considérant l'intérêt d'adapter cette tarification à l'évolution et au développement de ses publics ;

Adoption à la majorité par 39 pour, 11 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°142 du 8 juillet 2021 portant grille tarifaire des salles de spectacles Embarcadère et Espace Renaudie ;

APPROUVE les tarifs de la salle de spectacle L'Embarcadère tel que figurant en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération ;

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil,

au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 01/06/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220519-lmc124895-DE-1-1

Publiée le : 01/06/22

Certifiée exécutoire : 01/06/22

Le Maire,



Karine FRANCLLET